

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°103

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - Mr COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mr BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - Mme LESENECHAL Floriane - Mr PAUTREL Sébastien - Mme BATAIS Laëtitia - Mr DAUGUET Valentin - Mr DELORY Adrien.

Excusée : Mme QUINLAN Sophie - Mme DUPREZ Aurore - Mme PERRAGUIN Charlotte

Madame LESENECHAL Floriane a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité publique, et notamment ses articles 13 et 16, renforce et précise le pouvoir de police du Maire en matière de gestion des risques majeurs et le charge de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) propre à sa commune. Le PCS est un outil permettant de définir et conserver la mémoire des tâches à accomplir et l'organisation à adapter en cas de catastrophe naturelle, d'incident technologique ou d'accident. Il contribue à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes et des biens. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles privés et publics.

Mr le Maire expose que par arrêté du 15/10/2012, le Plan Communal de Sauvegarde a été acté mais il n'a pas été mis à jour depuis, et aujourd'hui il y a nécessité de procéder à une remise à jour. Il rappelle les événements climatiques dramatiques qui se sont produits cet été 2026 dans les Landes et en Gironde.

Mr le Maire explique qu'il est possible de faire appel à des experts sur le sujet, dont les membres bénévoles de l'association EGEE- Ille-et-Vilaine, reconnue d'utilité publique, qu'il a rencontrés avec des conseillers municipaux.

Pour l'accompagnement de la commune dans la mise à jour de son PCS, l'association EGEE propose la signature d'une convention qui définit l'ensemble des engagements des deux parties et fixe une participation aux frais forfaitaire de 1 200.00€.

Mr le Maire précise aussi que pour mener à bien cette réflexion, une commission PCS doit être formée. Après échange avec l'équipe municipale, cette commission pourrait être composée de Mr Louis PAUTREL, Mr Ronan COQUELIN, Mme Virginie CHALOPIN, Mr Georges RINFERT, Mme Floriane LESENECHAL et Laetitia BATTAIS. Mr le Maire propose qu'il soit fait appel à des bénévoles, qui par leur expérience, seraient un atout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la procédure de mise à jour du PCS avec le recours à l'association EGEE
- SIGNER la convention avec l'association EGEE, et notamment sur la participation financière forfaitaire de 1 200.00€,
- CREER la commission PCS composée de Mr Louis PAUTREL, Mr Ronan COQUELIN, Mme Virginie CHALOPIN, Mr Georges RINFERT, Mme Floriane LESENECHAL et Laetitia BATTAIS,
- AUTORISER Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Ferré, le 28/09/2026
Pour extrait conforme au registre

Le Maire.
Louis PAUTREL

